LA COMMUNICATION PAR LA VIOLENCE

ET MEDIATION EN MILIEU SCOLAIRE

Daniel MOATTI

Article original, publié après modifications dans la revue Communication & Langages, sous le titre La Communication par la Violence..

Depuis dix ans les plans gouvernementaux de lutte contre la violence urbaine, en général, et contre la violence scolaire, en particulier, sont régulièrement lancés à grands fracas médiatiques. Bien souvent, ces lancements font suite à des faits divers dramatiques. En 1991 et 1992, les gouvernements de Michel ROCARD, puis d'Edith CRESSON, partaient à la reconquête des quartiers (sous-entendu des quartiers difficiles). C'était d'ailleurs le titre de la revue « Service public[1] ». Ce numéro consacré aux quartiers défavorisés annonçait, en six articles, la mise en œuvre d'un programme de sauvetage social et politique des quartiers sensibles. En mars 1996, François BAYROU, Ministre de l'Education nationale du gouvernement BALLADUR, dévoilait son plan, en 1998 c'était le tour de Claude ALLEGRE, ministre de l'Education nationale du gouvernement JOSPIN. Gouvernement de la Droite, gouvernement de la Gauche, et pourtant dans l'un comme dans l'autre cas, les intéressés – élèves, enseignants, parents d'élèves – ne sont ni convaincus, ni satisfaits par les résultats obtenus. Le sentiment d'insécurité des acteurs du système scolaire est corroboré par les analyses sociologiques.

Une enquête menée, pour le compte de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure par Eric DARBIEU, chercheur à

[1] Service public, **La reconquête**, revue du Ministère de la fonction publique et des réformes administratives n°6 de septembre 1992.

l'Université de Bordeaux-II, signalait, en 1996, que 9% des élèves ont été victimes du racket, sur l'ensemble du territoire français[2]. Ce pourcentage peut atteindre 50%, dans certains établissements réputés, « sensibles ». En mai 1999, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (F.I.D.L.), a organisé une campagne « l'école contre la violence ». Lors de leur assemblée des 15 et 16 mai 1999, ses délégués n'ont pas été persuadés par l'argumentation de Claude ALLEGRE, ministre de l'Education nationale, annonçant un recul de la violence scolaire[3]. Cette méfiance semble justifiée puisque les services de la police et de la gendarmerie ont recensé 3 565 525 crimes et délits en 1998, soit une augmentation de 2,06%. Si les délits économiques sont en baisse, par contre les atteintes aux personnes paraissent en nette progression[4]. Mais qu'est-ce que la violence scolaire, quels en sont les symptômes et les manifestations ?

La violence, un phénomène social

prenons la définition du Dictionnaire HACHETTE Encyclopédique 1998 :

> «*La violence est une force brutale exercée contre quelqu'un. En droit, elle est définie comme une contrainte illégitime, physique ou morale.* »

Soulignons l'importance et l'égalité des deux termes « physiques » et « morales ». Pour Louise-Marie MORFAUX, la violence est une atteinte à la personne humaine. Cette violence peut s'exercer par la personne contre elle-même, à l'encontre d'autrui ou provenir d'une autre personne ou d'un groupe[5].

Nous devons situer ces mots dans le contexte de socialisation de l'enfant et de l'adolescent. Sur un terrain apparemment disponible, le jeune découvre l'autorité incarnée par le père, la mère, l'enseignant[6]. Cette autorité s'appuie sur des structures sociales telles que la famille ou l'école qui possèdent des moyens de pression sociaux, symboliques, affectifs ou institutionnels. De la socialisation découle un apprentissage de la contrainte. Le groupe, famille ou système scolaire impose par divers procédés l'intériorisation de règles communes.

---

[2] Eric DARBIEU, *C'est la culture d'établissement qui fait tenir l'édifice*, Le Monde du 31 janvier 1996, p.9

[3] Richard BENGUIGUI, *L'initiative de la FIDL contre la violence soutenue par M.ALLEGRE*, Le Monde du 18 mai 1999, p.11

[4] Eric PELLETIER, *Plus de violences contre les personnes*, Le Figaro des 13 et 14 février 1999, p.1 et 7

[5] Louise-Marie MORFAUX – p.384 à 385**, Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines**, Armand Colin, 1980, 399p.

[6] Philippe BRAUD – p.74 à 82, **La science politique** – Presses Universitaires de France – 1992, 127 p.

Parfois, le résultat ne correspond pas à l'attente institutionnelle. A l'obéissance espérée répond une violente rébellion[7]. Découvrir les causes de cette violence et les réponses possibles présente un grand intérêt pour tous les acteurs du système scolaire.

La violence, une forme de communication

Plusieurs explications ont été avancées, pour comprendre les phénomènes de violence lors des interactions humaines. Maintes hypothèses ont été avancées. Pour Jean-Jacques ROUSSEAU, Pierre Joseph PROUDHON, Karl MARX et Georges SOREL, la violence provient d'un processus social et des contraintes imposées aux hommes par la vie en commun au sein de groupes humains fondés sur l'inégalité. A l'opposé Niccolo MACHIAVEL, Friedrich NIETZCHE et Sigmund FREUD estiment que la violence est inhérente à la nature de l'homme. Les travaux de l'éthologiste, Konrad LORENZ, prix Nobel 1973, tendent à l'unification des deux hypothèses précédentes. L'agression violente serait un mode de communication consubstantiel à l'organisation sociale animale et humaine. Elle permet aux individus dominant d'exercer leur puissance sur les dominés. Parfois ces derniers se rebellent pour renverser une situation de domination donnée[8]. Dès lors, deux formes de violence se dégagent des travaux scientifiques. Ainsi que l'affirme Denis SZABO, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et à l'Université de Montréal, ces deux formes de violence interfèrent entre elles, l'une n'exclue pas l'autre[9].

- **L'approche étiologique**. La violence est considérée comme une maladie due à un retard dans le développement psychologique et à une défaillance de l'influence normative de la société. Une des conséquences visibles de cette « pathologie » apparaît lors de la marginalisation du sujet au sein du cadre scolaire. La violence juvénile peut alors se retourner contre l'élève lui-même dans une thématique suicidaire. Un tel schéma implique une approche psycho-éducative et l'intervention du médecin, du psychologue en concertation avec les parents et l'équipe éducative. L'alerte doit être donnée le plus rapidement possible car une enquête du Comité français d'éducation pour la santé réalisée auprès de 2 708 jeunes de 15 à 19 ans révèle que 11% d'entre eux ont songé au suicide durant l 'année précédant l'enquête et que 4% des adolescents et jeunes adultes interrogés sont passés à l'acte, c'est

---

[7] Philippe BRAUD – p.75 – ouvrage déjà cité.

[8] Konrad LORENZ, p. 106 à 110, **L'agression, une histoire naturelle du mal**, Flammarion, Paris, 1963 / 1969collection nouvelle bibliothèque scientifique, 314p.

[9] Denis SZABO – *Sociologie de la délinquance* - Encyclopaedia Universalis - CD Rom – version de 1999

à dire qu'ils ont effectué une tentative de suicide[10]. Le fait que plus de la moitié de ces jeunes ayant pensé au suicide ne se soit pas confiée à d'autres jeunes ou à des adultes, souligne le malaise ambiant. Ce trouble tant collectif qu'individuel ressort des résultats d'une autre enquête menée par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies, plus de 40% des lycéens ont goûté au cannabis, 3% ont consommé du L.S.D., 27% reconnaissent être sujets à des ivresses répétitives et 50% sont des fumeurs plus ou moins réguliers[11]. Ces signes inquiétants justifient la mise en place de structures d'écoute au sein des établissements scolaires.

✍✍**L'approche sociale**. Tout comportement obéit à des normes sociales qui s'expriment par des règles précises se référant à des valeurs éthiques et morales reconnues ou intériorisées par l'ensemble des individus formant une société. Cette éthique transmise de générations en générations crée une culture. Mais les conditions économiques favorisant la précarité sociale déstabilisent les familles et le pouvoir parental. Dès lors la transmission culturelle entre génération s'altère. Le vice-président du tribunal pour enfant de Nancy souligne que la délinquance juvénile trouve naissance dans la démission des parents. Mais, ceux-ci peuvent-ils assumer leur rôle lorsque les conditions économiques les réduisent soit à la précarité[12], soit à l'absence ? D'après Béatrice APPAY, sociologue, la flexibilité des horaires de certain(e)s salarié(e)s, ne leur permet plus de prévoir à l'avance la garde de leurs enfants. Dès lors, outre la difficulté de concilier la vie professionnelle et la vie familiale, le coût social de cette flexibilité en est la perte des repères sociaux par des enfants qui se croient délaissés[13]. C'est pourquoi des différenciations peuvent apparaître porteuses d'autres références morales. Ce qui implique la naissance de sub-cultures. En conséquence, la conscience individuelle des notions essentielles du BIEN ou du MAL varie suivant les liens sub-culturels, d'où l'émergence de phénomènes de déviances et de situations conflictuelles.

La violence et l'agression ont des origines complexes et multifactorielles. Parmi les facteurs sociaux de la violence en milieu scolaire, deux semblent constamment présents : la frustration et le mimétisme.

---

[10] Le Comité français d'éducation pour la santé et l'Institut BVA, *enquête* du 6 novembre au 23 décembre 1997

[11] Observatoire français des drogues et toxicomanies, enquête publiée en mai 1999, sur le site www.ofdt.fr/

[12] IFOP, *enquête* publiée dans le Journal du Dimanche du 27 juillet 1997

[13] Iresco, **La précarisation sociale, travail et santé**, ouvrage collectif, 1998

✍✍**La frustration**. Pour les psychanalystes, c'est un besoin vital non satisfait qui engendre le sentiment de frustration. L'enfant ou l'adolescent frustré affectivement ou psychologiquement peut adopter une attitude ou un comportement violent pour obtenir satisfaction ou bien attirer l'attention des adultes / éducateurs (parents ou enseignants). L'observation attentive du comportement scolaire, mais aussi corporel de l'élève peut permettre de déceler précocement une telle conduite et de consulter un psychologue scolaire. Ceci étant, une nouvelle problématique doit être prise en compte : la frustration matérielle. En effet, la pulsion d'agression d'un élève ou d'un groupe d'élèves vis-à-vis d'un autre peut avoir pour origine une demande matérielle :

«Donne-moi ton blouson ! ». Quelle signification devons-nous donner à cette terrible phrase ? Elle sous-tend la menace exprimée physiquement par des usages sociaux du corps[14] compris de tous les élèves. La posture agressive et dominatrice en impose, ensuite, la peur de représailles en cas de refus fait son effet. Cette action avait été située en quelques mots par l'auteur-compositeur et chanteur, RENAUD. Chant emblématique d'une génération « laisse béton » pour laisse tomber face au vol, explicite cette appropriation du bien d'autrui, de ce blouson de marque « Chevignon », autant que possible. Il exprime la force du sentiment de frustration vis-à-vis de celui qui possède non seulement les biens, mais aussi la culture. Ce geste pose une reconnaissance, mais aussi la négation d'autrui, l'envie et le mépris. Nous retrouvons cette opposition, ce hiatus au sein d'une classe, lorsque les mauvais élèves interpellent les bons éléments, en les affublant du surnom de « bouffon». De même, cette violence de frustration apparaît dans les phénomènes de destruction gratuite de biens publics ou privés. Depuis quelques années se manifeste un phénomène d'autant plus inquiétant, qu'il a tendance à se multiplier : les attaques accompagnées de violences physiques contre les personnes. Les collèges et les lycées, ainsi que leurs abords immédiats, sont malheureusement devenu des lieux où les manifestations de la violence se succèdent. En voici quelques exemples échelonnés chronologiquement : octobre 1987, un père et l'oncle d'un écolier menacent avec un couteau, puis frappent un instituteur et un directeur d'école[15] ; septembre 1993, David, bon élève, est tué à la sortie des classes par un lycéen connu pour la violence de son comportement[16] ; en septembre

---

[14] Luc BOLTANSKI, *Les usages sociaux du corps*, - Encyclopaedia Universalis - CD Rom – version de 1999

[15] Jean-Paul FRONZES, *Les agresseurs seront jugés*, Nice-matin du 28 octobre 1987

[16] anonyme, *Le meurtrier venait en classe avec un pistolet*, Nice-matin du 19 septembre 1993

1996, l'assassinat d'un excellent élève par un autre lycéen à problèmes, à Marseille, pour un simple regard croisé, marque le monde scolaire par les positions dignes, mais fermes, du père de Nicolas(assassiné), membre de Médecins du monde et d'un réseau d'aide aux sans-logis. A l'occasion de cette affaire, une heure de discussion avait été accordée à chaque classe des lycées pour ouvrir d'une part, un débat sur la violence et permettre d'autre part, l'expression des élèves sur ce sujet. En 1994, 20 mineurs ont été condamnés, en France, pour homicide volontaire[17]. Cet ensemble de faits est symptomatique de cette violence motivée par une frustration tant affective que matérielle.

✍✍**Le mimétisme** correspond à un processus d'apprentissage qui s'intègre à l'expérience acquise. Dès lors l'influence de la violence télévisée ne fait pas de doute. De récents travaux universitaires prouvent que certains élèves restent plus de trente heures hebdomadaires devant le petit écran ou utilisent des logiciels de jeux très violents (rappelons le drame de Littleton aux Etats Unis où deux adolescents ont tué 13 élèves et en ont blessé 23 autres avant de se suicider le 20 avril1999 et celui de Conyers où un adolescent a blessé six de ses camarades, le 20 mai 1999, puis a tenté de se suicider avant d'être maîtrisé[18]). Ils regardent le plus souvent des séries policières ou des films d'horreur banalisant la violence. Cette banalisation pose le problème de son influence néfaste sur la personnalité en formation de jeunes en cours de socialisation. Leur vue est sollicitée par ces messages, ceux émis par le canal télévisé. Ces enfants passent environ 27 heures hebdomadaires, en moyenne, devant le téléviseur. Les émissions ayant leurs préférences sont les séries policières "B" américaines et les dessins animés japonais. Les références de la société d'accueil disparaissent au profit de la violence. Le Député, puis Secrétaire d'Etat à l'Education, Ségolène ROYAL, remarquait qu'en une semaine la télévision présentait 670 meurtres, 15 viols, 848 bagarres, 419 fusillades et explosions, 27 scènes de tortures, 18 drogués, 11 scènes de guerre, 32 prises d'otages, 9 défenestrations[19]. Depuis le lundi 18 novembre 1996, une signalétique visuelle informe les parents de la nocivité d'un film ou d'une émission : cercle vert : accord parental souhaitable. Triangle orange : interdiction pour les moins de douze ans et accord parental indispensable pour les plus de douze ans. Carré rouge : interdiction

---

[17] Acacio PEREIRA, *L'itinéraire chaotique de Khtab, meurtrier à quinze ans et demi*, Le Monde du 17 septembre 1997, p.10

[18] Sylvie KAUFFMANN, *Etats-Unis : une nouvelle fusillade dans un lycée accroît le malaise sur la violence juvénile*, Le Monde du 22 mai 1999, p.4

[19] Ségolène ROYAL, *Le ras-le bol des bébés zappeurs*, Contacts n° 1, juin 1990, p. 3.

aux mineurs. Cette mesure ne correspond qu'à une bonne conscience, sans aucun effet, estime Liliane LURCAT, directeur de recherche au C.N.R.S. . En effet, ces films ornés d'un triangle orange ou d'un carré rouge sont plus souvent regardés en dehors de la présence des parents[20]. Le magazine américain, WORKING WOMAN, concède que le mode de vie américain[21] ne permet plus aux parents de consacrer du temps à leurs enfants et que cet isolement s'accroît au point que 80% des familles américaines n'ont plus qu'exceptionnellement des repas familiaux[22]. De quel poids cette violence du petit écran pèse-t-elle dans l'inconscient, les codes et les modes de communication des adolescents ? L'impact de ce médium est puissant et rapide. Marcel Frydman, chercheur à l'Université de Mons-Hainaut en Belgique remarque, à la suite d'expériences répétées, que les adolescents qui voient une émission violente rétroagissent subitement

> "*On assiste à une croissance immédiate de l'agressivité physique et verbale à court terme et à une diminution de la sociabilité*"[23]

Notons que les résultats de ces recherches sont en contradiction avec la thèse avancée par Marshall McLUHAN qui affirmait que le médium froid qu'est la télévision n'incite pas à l'excitation :

> *"Elle [la télévision] nous implique en profondeur et nous émeut, mais elle n'existe pas, n'agite pas, ne soulève pas*"[24]

Chercheurs américains et canadiens ont montré l'influence néfaste de la télévision constatant qu'à chaque évocation télévisée d'un suicide, la courbe des suicides chez les adolescents augmentait significativement, et que le nombre d'homicides pour 1 000 personnes suivait la même progression que le taux d'équipement des foyers sur le long terme de 1950 à 1980[25]. Le Gouvernement anglais, appuyé par les

---

[20] Liliane LURCAT , *La bonne conscience du « CSA »,* Le Monde Multimédia des 11/17 novembre 1996, p.4

[21] American way of life

[22] Sylvie KAUFFMANN, article déjà cité

[23] Isabelle BOURDIAL, citation de Marcel FRYDMAN, p. 38, *Violence à la télévision,* Science et Vie, n° 917 de février 1994, p. 34-43.

[24] Marshall McLUHAN, p. 368**, Pour comprendre les média : les prolongements technologiques de l'homme,** Mame/Le Seuil, 1964/68, 390 p.

[25] Isabelle BOURDIAL, *Violence à la télévision*, Science et vie n°917 de février 1994, p. 40-41.

parlementaires, renforce la législation contraignante relative à la violence cinématographique et télévisuelle. Le cinéaste Stanley KUBRICK avait retiré, en 1973, de l'affiche son film "**Orange mécanique**" de peur d'une violence juvénile par imitation. Vingt ans après le film est toujours interdit de projection en Grande Bretagne[26]. Même aux Etats-Unis, la prise de conscience de l'importance des conséquences néfastes de la violence contenue dans les films télévisés et les jeux vidéo s'impose aux producteurs comme aux autorités scolaires. Que devons-nous penser de jeux vidéo interactifs , accessibles par CD-Rom ou via Internet, où le gagnant doit tuer systématiquement tous les personnages rencontrés sous peine d'être lui-même assassiné. Ainsi que l'affirme Françis PISANI, « *plus il massacre, plus il gagne »*[27] ? Une information renforce la position de ceux qui veulent contrôler et limiter la violence exposée par certains logiciels de jeux, sur plusieurs sites Internet et sur les écrans de télévision. En effet, la chaîne télévisée, C.B.S., vient de retirer de la grille des programmes, une série policière particulièrement violente « Falcone »[28].

Grégory BATESON s'appesantit sur le caractère inconscient de toute communication et sur le poids pris par celui-ci dans les conventions de communication et de dialogue[29]. Les psychiatres ont parfaitement conscience des dangers de la banalisation de la violence dans l'imaginaire des enfants et adolescents :

> *"La banalisation de la violence bouleverse le système des valeurs de certains enfants incapables de faire la part de l'imaginaire et de la réalité"*[30]

Outre l'influence du petit écran, les jeux violents, pervers diffusés par informatique sur CD-Rom ou à partir du réseau Internet renforcent cette violence virtuelle. De nouveau, les enfants et adolescents doivent tuer constamment pour vaincre. Certes, le meurtre se réalise sur un écran, mais l'hémoglobine coule à flot, et de nouveau la réalité s'efface devant l'image, insensibilisant par son accoutumance la violence et le meurtre.

---

[26] Laurent ZECCHINI, *La télévision et les enfants*, Le Monde du 14 avril 1994, p. 18.
[27] Françis PISANI, *Le crime paie*, Le Monde Interactif du 26 mai 1999, p.III
[28] Sylvie KAUFFMANN, article déjà cité
[29] Grégory BATESON, p. 116-143, *Communication in : «La nouvelle communication»*, présenté par Yves WINKIN, Le Seuil, 1981.
[30] B. BANTMAN, *Compte-rendu du 19e congrès international de psychiatrie,* Le Monde du 27 juillet 1989.

Alain BAUER souligne la malignité d'un tel schéma[31]. A ces constats il faut ajouter, l'attraction du clan, du groupe ou de la bande de jeunes qui possède des normes sociales déviantes. En effet, le vol et la dégradation des biens publics peuvent être érigés en un système pernicieux de reconnaissance et d'identification sociale. Cette attitude comporte le risque de conflits au sein de la société (notons que la petite délinquance est en augmentation constante depuis 30 ans et 70 à 80% des infractions commises par les moins de 18 ans sont des vols et des dégradations, restent 20 à 30% de délits et de crimes).

Les formes de la violence scolaire

La violence au sein du système scolaire est double. En premier lieu, le système génère la violence, en second lieu les élèves rétroagissent face à cette agression par leur propre violence.

✍✍**La violence du système scolaire -** La constitution du 3 septembre 1791 reconnaît en son titre premier des dispositions fondamentales qu'elle garantit, la création d'une instruction publique gratuite et commune à tous les citoyens. La troisième République accomplit l'œuvre d'instruction pour tous et le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 garantit des droits accrus en matière d'éducation et de formation :

> *"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'Etat*"

L'enseignement est devenu obligatoire, jusqu'à 12 ans, puis 14 et enfin 16 ans par l'ordonnance du 6 janvier 1959. Enfin la loi du 10 juillet 1989 porte à 80 % le nombre d'adolescents d'une classe d'âge devant atteindre le niveau du baccalauréat. C'est le terme de l'accomplissement du concept d'égalité en matière d'enseignement. L'idée est généreuse et comme l'affirme Jacques CHEVALLIER, l'administration apparaît soucieuse du bonheur de la population qu'elle a en charge. Dans l'idéal, le concept unificateur d'égalité doit donc engendrer le bonheur scolaire et la qualification gratifiante du diplôme pour chacun. En fait, la réalité est tout autre ; elle est génératrice de stress à l'origine de tant de désordre au sein de la société française, et de malentendus entre les élèves et leurs enseignants. Le concret se

---

[31] Alain BAUER, *Une pléthore d'oranges mécaniques*, Le Monde du 2 juin 1998

révèle amer. Dès 1983, un Inspecteur général de la vie scolaire et des établissements, Jean-Michel LEON, présentait un rapport alarmant intitulé "**Violence et déviance chez les jeunes**" :

> *"Pour quelques élèves en situation d'échec, la prolongation obligatoire d'une scolarité qui ne leur offre aucune gratification est ressentie comme une violence*"[32]

C'était en 1983, seuls quelques adolescents étaient concernés ; dix ans plus tard la loi de 1989 s'appliquant, la masse d'élèves non motivés s'est considérablement accrue. Michel Jumilhac offre une vision apocalyptique de classes encombrées d'enfants illettrés qui ne peuvent plus supporter **physiquement** le collège et le lycée[33]. Il est certain que l'enseignement, en France, est fondé sur l'abstrait ce qui alimente l'opposition acharnée de Paul GUTH aux structures et tendances actuelles.

> *"Jamais autant qu'aujourd'hui notre enseignement ne s'est enfermé dans le ghetto de l'abstraction*"[34]

Un exemple : en mathématiques, les notions d'ensembles triomphent, mais malheureusement lors du cursus scolaire le calcul est délaissé ainsi que ses applications concrètes, comme le budget familial ou l'utilisation des chèques.

Quelles sont les caractéristiques de ces "**mauvais"** élèves ? Nous démontrerons que ce sont des enfants ou des adolescents sensuels. Ils s'expriment plus par le geste, que par la parole et plus par celle-ci que par l'écriture. Ils sentent la matière, ils pourraient la façonner avec plaisir. Ces élèves qui auraient fait certainement de bons apprentis, ces adolescents qui ont besoin de représentations concrètes du monde et de dépenses physiques sont des enfants frustrés. Boris CYRULNIK, psychiatre et éthologiste, souligne le poids de l'éducation sensorielle dans les sociétés primitives. L'enfant ne voit plus son père ou ses oncles construire une pirogue, ferrer un cheval. Consommation et production sont désormais deux secteurs séparés[35]. Nous devons aussi prendre en compte le fait que les

---

[32] Jean-Michel LEON - **Violence et déviance chez les jeunes** - Rapport de l'Inspection Générale, 1983.

[33] Michel JUMILHAC - **Le massacre des innocents**, Plon, 1984, 172 p.

[34] Paul GUTH, p. 205 - **Lettre ouverte aux futurs illettrés**, Albin Michel, 1980, 220 p.

[35] Boris CYRULNIK – p. 140 à 144 **- Sous le signe du lien, une histoire naturelle de l'attachement** - Hachette, 1989, collection histoire et philosophie des sciences, 319p.

valeurs transmises par l'Ecole rentrent en conflit avec les valeurs propres à la famille. Lorsque ce cas se présente, l'enfant et l'adolescent peuvent résister aux enseignements proposés. Ces enseignements et ces valeurs apparaissent à ces élèves comme un viol de leur conscience et le refus de l'acculturation devient patent et l'affrontement inévitable[36]. A ce propos, il nous suffit de mentionner les affrontement passionnels et passionnés autour du voile porté par des élèves filles de familles musulmanes. Agnès HENRIOT-VAN ZUTEN, chargée de recherches au C.N.R.S, propose une lecture collective de la violence scolaire. Celle-ci serait le résultat d'une culture anti-scolaire, qui s'oppose en apparence à l'institution scolaire, mais en réalité à l'intégration au sein d'un ordre social refusé à l'avance[37].

✍✍**La violence juvénile au sein du système scolaire** – A la violence exercée par le système scolaire, répond celle d'élèves en situation de refus de dialogue. En terme communicationnel, cette violence juvénile serait une rétroaction face à un système culturellement incompréhensible pour le jeune en échec scolaire. La violence scolaire peut apparaître sous la forme de dégradation des biens publics ou privés (les tags par exemple). La liste de ces atteintes aux biens publics est très longue, citons pour exemple : l'incendie de l'école maternelle de Fameck en Moselle, dont la restauration à coûté 500 000 F. à la collectivité ; coups de fusil contre les portes d'une école de Saint-Denis ; début d'incendie d'un collège à Stains, d'un lycée professionnel à Bagneux ; incendie total d'un lycée à Colombes[38]. Longtemps cette violence a été niée par l'institution scolaire et ses composantes – hiérarchie ministérielle, syndicats et associations de parents d'élèves. L'auteur de cet article a assisté, lors d'un conseil d'administration au collège Poincaré à La Courneuve, en 1983, à un débat animé faisant suite à la dégradation de plusieurs véhicules appartenant à des enseignants à l'aide d'un tampon du collège volé précédemment. A la demande d'un des enseignants présents, souhaitant, qu'une plainte collective soit déposée, et que la police passe parfois à la sortie des classes, les responsables de l'association des parents d'élèves estimèrent que cette solution était une erreur, car, à leur avis, il s'agissait d'un

---

[36] Antoine OTTAVI, « *L'école* » in *violences et mythes identitaires*, A.P.A.J.H., 1996, p.162 à 172

[37] Agnès HENRIOT – VAN ZUTEN, *« L'école : la nouvelle donne »* in *les métamorphoses du pouvoirs*, Sciences Humaines hors série n°11 de décembre 1995-janvier 1996, p.38 à 41

[38] Françoise LEMOINE, *Une série déjà longue, les vandales sont de plus en plus jeunes et déterminés* in *« Les Lycées de la violence au quotidien »*, Le Figaro du 13 mai 1993, p.9

« jeu ». Mais, comme le soutient, fort à propos le philosophe, Jacques HENRIOT, peut-on jouer sans savoir que l'on joue ? Peut-on jouer en agissant sérieusement[39] ? La hiérarchie, les représentants syndicaux et ceux des parents d'élèves affirmaient qu'il existait un sentiment d'insécurité parmi les enseignants et les élèves, mais que cette impression ne correspondait pas à la réalité. Anne TRISTAN soutenait, en désignant les quartiers nord de Marseille, si semblables à ceux de la Seine-Saint-Denis, en général, et de La Courneuve, en particulier, que l'insécurité provenait d'une illusion entretenue par le Front National[40]. Dix ans plus tard, la matérialité de la violence par son extension aux personnes impose un constat sans ambiguïté. L'action violente peut être effectivement dirigée contre des élèves ou des adultes par l'intimidation, la menace, l'insulte et dans ces cas elle reste dans le domaine verbal. L'agression risque aussi d'être physique. Cette violence s'exerce sous une forme individuelle ou en réunion selon la terminologie juridique. Nous avons observé ci-dessus la violence individuelle poussée jusqu'à ses pires extrémités. Mais, les phénomènes de bandes existent au sein de l'école. Il suffit de parcourir les grands titres de journaux de ces dernières années pour se rendre compte que la violence juvénile collective, sous une apparence d'une suite incohérente de fait divers dramatiques devient, en réalité, un problème de l'Etat[41]. Ces diverses situations produisent un stress dont l'enfant ou l'adolescent victime de l'agression subit les séquelles. En effet, les enfants inhibés libèrent lors de situations stressantes une hormone de stress, la cortisol. Ces hautes doses ne sont pas sans danger, leur surproduction peut produire des cas d'ulcérations gastriques ou provoquer des maladies cardio-vasculaires. Les situations de stress entraînent parfois des troubles psychiques. Ces troubles psychiques dus à la peur provoquent le repliement sur soi. Les élèves agressés n'osent pas parler de leur vécu de peur, d'une part des représailles et, d'autre part de passer pour des mouchards[42]. Cette détérioration de l'état psychique des

---

[39] Jacques HENRIOT, p.9, **Le jeu**, Presses universitaires de France, 1969, collection SUP/Philosophie, 106p.

[40] Anne TRISTAN, p.27 à 34, *Comptes ordinaires ou extraordinaires de l'insécurité* in **Obsession sécurité**, directeur Michel MARCUS, revue Autrement, n°104 de février 1989, 188 p.

[41] * André LUCHESI, *Racket et « baston » à l'école*, Nice-matin du 22 juin 1990, p.4

* Vincent CHARBONNIER, *Un lycéen est mortellement poignardé pendant une récréation à Saint-Etienne*, Le Monde du 12 novembre 1992

* Jean-Claude PIERRETTE, *Six lycéens accusés de viol dans un lycée des Yvelines*, Le Monde du 25 avril 1997, p.11

[42] Enfant – Prévention - Solidarité, citation par André Luchesi, article déjà cité

victimes peut empirer jusqu'au refus d'aller travailler, si le lieu de travail semble être la source du danger[43].

Des essais de mesures quantitatives de cette violence ont été récemment effectués par la Mutuelle générale de l'éducation nationale. Cette mutuelle a mené une enquête de mars à juin 1998 sur le harcèlement en milieu scolaire. Les conclusions des auteurs, dont trois médecins, montrent que la violence règne en milieu éducatif. Quinze pour cent des enseignants ont été victimes de harcèlement sur le long terme (six mois minimum), dans 51% des cas répertoriés, cette violence a été exercée par des élèves ou des parents d'élèves, dans 9% des situations l'agresseur reste inconnu. Cette violence prend diverses apparences allant de l'interruption constante à la contestation systématique des décisions, en passant par les critiques sur le travail, les rumeurs sur la personne ou sa vie privée, en passant par les insultes et les menaces[44].

Médiation et prévention

De sinistre en sinistre, du silence honteux aux grèves ponctuelles des élèves et des enseignants, du coup d'éclat médiatique à la réponse ministérielle, la violence s'installe aux alentours, au sein des établissements publics d'enseignement et dans l'esprit de leurs acteurs[45]. Cette présence pernicieuse fausse de plus en plus le jeu pédagogique.

Pour dépasser la problématique d'une école transmettant simplement des savoirs et évacuant la didactique, Philippe MEIRIEU propose d'agir avant la crise, de réfléchir « à froid », de prévenir la violence scolaire par la prise de parole[46].

Pourtant les enseignants se sentent désarmés face à des classes comprenant au minimum quatre ou cinq élèves « rebelles ». Leur désarroi devient pathétique, comme l'illustre pleinement la litanie égrenée par ce jeune professeur agrégé d'histoire, géographie :

---

[43] Ned KALIN - *La neurobiologie de la peur* - Pour la science, n° 189, juillet 1993, p. 28 à 35.

[44] M.G.E.N., **Les pratiques du harcèlement en milieu éducatif**, rapport des Docteurs J-M HORENSTEIN, M-C VOYRON-LEMAIRE, C. REVESY ainsi que de F. LELIEVRE, N. KREMER et J. FAUCHEUX, 1999 , sur le site Internet de la M.G.E.N. www.mgen.fr

[45] Pierre GEORGES, *Pédagogie de la répression*, Le Monde du 5 décembre 1991, p.39

[46] Philippe MEIRIEU, *Les violences à l'école et le déni de pédagogie*, Le Monde du 24 février 1996, p.16

« *On devient des répétiteurs de savoir-faire. On nous demande un travail de grand frère, d'assistante sociale, de flic, de juge et d'éducateur.*[47] »

Le découragement prédomine, parmi les professeurs. La lassitude, une impression d'abandon par la hiérarchie et d'incompréhension transparaît au travers des résultats de l'enquête ministérielle « Le collège de l'an 2000 ». Cependant des structures de médiation se constituent peu à peu. Comme l'affirme Jean-François SIX, le conflit entre enfant(s) et adulte doit obliger ce dernier à dépasser la réaction purement affective pour éviter un choc violent et destructeur au profit d'une transformation de la relation[48]. Dès lors, à l'instar de Grégory DERVILLE, nous devons nous éloigner de l'image des stéréotypes médiatiques, et éviter un processus de stigmatisation et de mise au ban symbolique de l'élève violent ou révolté[49].

Certes, la circulaire du 11 octobre 1998 relative à « ***la lutte contre la violence scolaire*** » liste les conduites à tenir et donne les références du code pénal correspondant à diverses situations (vol, dégradation, violence verbale ou physique). Mais si l'objectif premier de ce texte réglementaire est la garantie du respect de la loi, et de la sécurité des biens et des personnes dans les institutions scolaires, il indique que le second but est d'éviter que les élèves en difficulté quittent le système scolaire sans diplômes.

S'inspirant de l'exemple suédois qui associe l'équipe éducative, la famille et la police dans un système fiable et rapide de prévention de la violence et de la délinquance juvénile, le Ministre délégué à la ville, Claude BARTOLONE, propose des contrats de ville qui prévoient un projet éducatif local liant les municipalités et l'Education nationale[50]. L'écoute des jeunes tient un grand rôle dans ces projets, mais la réalité suit-elle ?

Le proviseur du lycée Guillaume Apollinaire à Thiais, démontre que la socialisation de nombreux lycéens doit être reprise car leurs références familiales sont chancelantes pour toutes les raisons évoquées ci-dessus. C'est pourquoi, ces élèves refusent d'être jugés par les enseignants et argumentent sans cesse, tout en acceptant la

---

[47] Nathaniel HERZBERG et Pascale KREMER, *Les professeurs dans la rue*, Le Monde du 23 mars 1999, p.10

[48] Jean-François SIX, p.156, **Le temps des médiateurs**, Le Seuil, 1990, 279p.

[49] Grégory DERVILLE – *La stigmatisation des jeunes de banlieue* - Communication et langages n°113 du 3ème trimestre 1997 – p104 à 117.

[50] Marie-Pierre SUBTIL*, Le gouvernement veut impliquer villes et famille dans l'éducation,* Le Monde du 2 avril 1999, p .10

banalisation de la violence et la loi du silence[51]. En réalité, nous assistons à une forme de ritualisation de l'agression qui signale l'appartenance d'un élève particulier à un groupe social donné[52] (celui de groupes constitués d'adolescents en rupture avec le monde scolaire). Dès lors, une structure à l'écoute des élèves et des enseignants doit se mettre en place au sein de chaque établissement scolaire. En effet, l'enseignant ne peut plus répondre à toutes les attentes, transmettre le savoir, maintenir la discipline, être chaleureux, mettre en œuvre une pédagogie différenciée suivant le niveau de chacun de ses élèves[53]et, en outre, prévenir les conflits violents.

Dans ce cadre, nous pouvons reprendre une pratique de négociation. Ainsi que le signale si justement, André GUILLAIN, cette négociation doit faire partie inhérente du cadre scolaire moderne[54]. Dominique de SAINT-MARS et Serge BLOCH proposent, dans leur petit ouvrage relatif à la violence et destiné aux enfants ainsi qu'aux adolescents, la recherche d'un médiateur capable de mettre fin à des conflits tout en incitant les jeunes adversaires au dialogue[55]. Nous allons envisager la mise en place d'une structure de médiation et de prévention propre à l'établissement d'enseignement. Ce concept structurel de prévention et de médiation s'inspire des expériences pédagogiques tentées dans les académies de Lille et de Nancy-Metz. En effet, prévenir la violence ne sera possible qu'en permettant à des adultes volontaires d'être à l'écoute du mal-être des élèves, victimes ou agresseurs, évitant ainsi, une dégradation et une extension de la violence. L'un des objectifs prioritaires étant d'éviter la déscolarisation des élèves en difficulté tout en évitant la violence.

Cette écoute devrait nous autoriser à sérier les problèmes posés par une situation donnée et d'agir préventivement. Cela nécessite que les auditeurs soient des personnes présentes au sein de l'établissement. Deux institutions permanentes peuvent servir de base à la constitution de ces équipes. En effet, l'infirmière qui assure une présence de 40 heures hebdomadaire et le documentaliste présent durant 30 heures par semaine peuvent assurer un suivi et un relais entre les divers partenaires,

---

[51] Jean-François DUMAY, *Collèges de banlieue sous tension*, Le Monde Education Campus du 8 avril 1993

[52] Dominique PICARD, *La ritualisation des communications sociales,* Communication et langages, n°108 du 2ème trimestre 1996, p. 103 à113

[53] José ESTEVE et Alice FRACCHIA, **Le malaise des enseignants**, Revue française de pédagogie n°84 de juillet 1988, p.45 à 56

[54] André GUILLAIN – *L'école moderne, lieu d'une négociation permanente* - Communication et langages n°113 du 3ème trimestre 1997 – p. 66 à 72.

[55] Dominique de SAINT-MARS et Serge BLOCH, p.27**, Le petit livre pour dire non à la violence,** Bayard poche, 1998, 31p.

comme le médecin scolaire, l'assistante sociale, le conseiller d'éducation, le professeur principal. Du fait, qu'à l'inverse des autres enseignants, ils soient présents sur une longue durée hebdomadaire et que l'infirmerie ainsi que le centre de documentation sont des lieux d'accueil facilitant le dialogue[56] en autorisant une relation moins formelle que celle d'enseignant à enseigné, il paraît judicieux que l'infirmière et le documentaliste après avoir reçu une formation adéquate, soient le pivot de la structure d'écoute et de médiation. Bien entendu, les propositions de l'équipe de prévention seront prises en concertation avec les enseignants concernés, l'équipe d'éducation, l'équipe médico-sociale et la direction de l'établissement public local d'enseignement (lycée ou collège). En aucun cas cette structure informelle d'écoute et de proposition ne pourra se substituer aux autorités nommées ou élues de l'établissement.

Le concept même de la cellule d'écoute, de dialogue et de prévention devrait être étendu à tous les établissements scolaires. L'objectif ne doit pas être limité à la prévention de la violence. En effet, cette structure permettrait le développement d'une approche pragmatique de la citoyenneté au sein d'une population juvénile et rétive en faisant appel, suivant l'ambition du linguiste, Alain BENTOLILA, à sa conscience et à son intelligence[57], ainsi qu'à son ardent désir de vie sociale. N'oublions pas, comme le signalaient, fort justement, Konrad Lorenz[58], puis Boris Cyrulnik[59] que c'est ce phénomène psycho-biologique d'appel à l'intégration au sein d'une société qui entraîne, fréquemment, les adolescents à leur perte puisqu'ils se contentent, bien trop souvent, d'une simple approche émotionnelle de la vie sociale.

---

[56] * A ce sujet un remarquable documentaire télévisé intitulé, **L'infirmerie du lycée,** est passé sur *France 3,* le 17 avril 1999.

* Jean-François COLLINOT, Sylvie FONMARTY, *Que de souffrances !*, Les Clés de l'actualité n°351 du 20 au 26 mai 1999 – Une infirmière d'un lycée de la banlieue parisienne expliquait aux deux journalistes que sur 2.200 élèves, elle constatait une tentative mensuelle de suicide. Ce symptôme réfléchissant la souffrance et le désarroi des lycéens.

[57] Alain BENTOLILA, *Levée d'immunité scolaire*, Le Monde du 30 janvier 1999, p.17

[58] Konrad LORENZ, ouvrage déjà cité, p.281 à 289

[59] Boris CYRULNIK, ouvrage déjà cité, p. 201 à 202. L'auteur cite le cas de Patricia HEARST, enlevée, adolescente à sa famille, par des terroristes et adoptant leur comportement, leur idéologie et leur violence.

Car le besoin de parler et de dialoguer transparaît sous les différentes expressions de la violence scolaire. La violence intègre un mode de communication, mais pour la désamorcer, il faut permettre, ainsi que l'exprime, le journaliste, Alain CONSTANT, une libération de la communication par la prise de parole[60]. Pour ce faire, il ne faut pas se contenter d'un exposé général à destination des élèves. Il ne faut, non plus, ajouter des cours de droit à des programmes lourdement chargés. Il faut, encore moins, que l'intervention d'intervenants extérieurs, ne soit réduite à un exposé ponctuel. Bien au contraire, il faut que les différents acteurs de la lutte contre la violence apparaissent déterminés à expliquer les enchaînements, leurs conséquences juridiques et, surtout, à accepter de travailler sur le long terme, par l'échange oral. D'autant plus que 66% des Français ont une mauvaise opinion de la Justice, que 18% d'entre eux exprime une très mauvaise opinion[61] et les jeunes en difficulté rejettent purement le monde judiciaire[62]. C'est l'expérience qui a été menée au Lycée du Parc Impérial de 1995 à 1998 (*voir l'encadré page suivante*). C'est ainsi que la parole libérée dans le cadre d'un volontariat accepté par tous, élèves, enseignants et intervenants extérieurs (juge et officier de la gendarmerie nationale). Cette parole doit permettre à des adolescents qui véhiculent une image dépréciée d'eux-mêmes de comprendre que l'Ecole s'intéresse à leur cas et ne les abandonne pas à leur sort, qu'elle tente, en outre, de leur offrir les moyens et les codes d'une vie sociale[63]. Juges, officiers de police et enseignants doivent montrer qu'ils sont des individus sensibles au sort des agressés ainsi que des agresseurs et que les institutions - Ecole, Justice, Police - ne sont pas hautaines et inaccessibles[64], mais qu'elles doivent faire respecter certains codes de conduite. Dès lors nous assistons à un apprentissage de la démocratie et apprenons à ces adolescents que cette dernière ne supprime pas les conflits, comme l'affirme Paul-Henry CHOMBART DE LAUWE[65], chercheur à l'Ecole des hautes

---

[60] Alain CONSTANT, *Radio Nova donne la parole au mouvement*, Le Monde Télévision des 23 et 24 mai 1999, p.3 à 5

[61] Anne Chemin, *Les Français jugent sévèrement la justice*, Le Monde du 31 janvier 1997, p.1, 5 et 6

[62] Mutuelle générale de l'éducation nationale, *dossier : les jeunes et la justice*, Valeurs mutualistes n°190 de mai 1998, p. 45 à 47

[63] Catherine CHORON-BAIX, « *Une action d'intégration : l'opération Ecole ouverte* » in *La politique de la ville 1*, Après-demain, journal mensuel de documentation politique n°358 de novembre 1993, p.15 à 17

[64] Alain FOUREST, « *Bâtir ensemble la ville de demain* » in *la politique de la ville 2*, Après-demain, journal mensuel de documentation politique n°359 de décembre 1993, p.37 à 40

[65] Paul-Henry CHOMBART DE LAUWE, « *Dynamique de la culture et démocratie locale* » in *la culture dans les quartiers*, Après-demain, journal mensuel de documentation politique n°357 de octobre 1993, p. 27 à 28

études en sciences sociales, mais qu'elle tente de les résoudre par des moyens autres que la violence.

Daniel MOATTI
Docteur en sciences de l'information
et de la communication
Professeur certifié de documentation
au Collège Pierre Bertone – Antibes

L'EDUCATION A LA CITOYENNETE AU LYCEE DU PARC IMPERIAL (NICE)

Chaque année, de 1995 à 1998, une action a été menée au centre de documentation dans le cadre de l'éducation à la Citoyenneté. La mise en oeuvre de cette animation a même devancé, de plus d'une année, les textes parus le 6 mars 1997 et le 26 mars 1998 (circulaires conjointes des Ministères de l'Education nationale et de la Justice).

L'approche a pris trois formes :

1°) Les droits de l'homme au lycée et réalisation d'un dossier documentaire -1995/1996 - Le documentaliste et un professeur de Lettres ont organisé, en janvier 1996, une action concertée au sujet des droits de l'homme. Cette recherche concernait les élèves d'une classe de seconde qui travaillèrent en modules, au C.D.I.. Une recherche documentaire sur le terme « DROIT » fut proposé à six groupes d'élèves. Cette recherche s'effectua sur la recension d'articles de journaux, sur plusieurs livres et par une étude au travers du CD-Rom de l'Encyclopaedia Universalis. L'une des équipes rendit un travail soigné d'une cinquantaine de pages, qui a été mis à la disposition de la communauté scolaire du Parc Impérial, au Centre de Documentation. Depuis, cette approche des droits de l'homme s'est pérennisée par l'accueil annuel de membres d'Amnesty International.

2°) Visioconférence sur la JUSTICE, l'image et la parole partagée - 1996/1997 – Le documentaliste, invita le 11 mai 1997, le premier juge d'instruction au Tribunal de grande Instance de Grasse à une conférence-débat en visioconférence ayant pour thème « l'organisation de la justice en France ». Tous les élèves des classes de seconde des Sciences et Techniques Tertiaires du Lycée du Parc Impérial, et par visioconférence, les élèves de deux classes du Lycée Guillaume Appolinaire de Nice et de trois classes du Lycée du Coudon à La Garde écoutèrent puis interrogèrent le juge d'instruction. Cette approche originale de la justice, par le média choisi, la visioconférence, a fait l'objet de deux articles dans le quotidien régional (Nice-Matin 12/05/97).

3°) Justice/Education, un monde à découvrir 1997/1998 - Le premier juge d'instruction du Tribunal de grande Instance de Grasse, un officier de la gendarmerie nationale, un professeur d'économie, un professeur de lettres, responsable de l'enseignement en Maison d'arrêt des Alpes-maritimes et le documentaliste, participèrent à l'élaboration et à la réalisation d'un projet d'actions multiples permettant de faire connaître les acteurs du monde judiciaire aux élèves du Lycée du Parc Impérial (année scolaire 1997/98). Trois groupes constitués sur la base du volontariat des élèves furent mis en place - Répression pénale de la toxicomanie - Visiter la Justice - Citoyenneté, Justice - Education. Le centre de documentation était le lieu d'accueil des élèves, des intervenants extérieurs et des enseignants.

D. Moatti